

Voici les principaux éléments chiffrés du bilan salarial établi par la DRH concernant la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009. C'est une vision très partielle des salaires réels puisque seuls sont pris en compte les CDI présents durant cette période (1796 salariés).

Ce bilan ne prend donc pas en compte les salariés embauchés et partis durant la période ainsi que tous ceux qui contribuent en permanence au fonctionnement quotidien de l'entreprise comme les prestataires, les intérimaires (largement sous payés par rapport à un CDI), les stagiaires qui pour beaucoup occupent de vrais emplois sans en avoir la rémunération et les contrats d'apprentissage. De même sont exclues toutes informations qui auraient pu permettre d'identifier personnellement un salarié.

105 salariés sans augmentation

105 salariés ont été privés d'augmentation cette année. Soit près de 6,5% des salariés des catégories totalement individualisées.

C'est le résultat de la politique d'individualisation des salaires et de l'absence d'augmentation générale pour les catégories cadres.

Salariés sans augmentation		
Classification	Nb	% classification
Techniciens 5.3	5	4 %
Cadre position 1	1	5 %
Cadre position 2	57	6 %
Cadre position 3A	19	7 %
Cadre position 3B	16	14 %
Cadre position 3C	8	27 %

1 cadre sur 15 privé d'augmentation

98% des salariés de niveau 4.1 à 5.1 ont eu une augmentation individuelle en plus de l'augmentation générale de 2%.

Bien que les niveaux 5.2 et 5.3 soient totalement individualisés, 99% des mensuels de ces classifications ont eu une augmentation.

Pour l'ensemble des cadres, 93% d'entre eux ont eu une augmentation.

Salariés mensuels augmentés	
Classification	% d'augmentés
Niveau 4 et 5.1	100%
5.2	100%
5.3	96%

Augmentation inférieure à 3% pour près d'un salarié sur 3

Avec toutes les modifications et pondérations introduites au fil des ans dans l'indice INSEE, celui-ci atteste de moins en moins de la hausse réelle des prix comme le signalent plusieurs organisations de consommateurs. Cet indice, de plus en plus partiel, montre néanmoins qu'au moins 6,5% du personnel a perdu du pouvoir d'achat cet année.

Répartition des augmentations	
% d'augmentation	% salariés GEMS
< 3%	28 %
De 3 à 4%	40%
De 4 à 10%	26 %
>10%	5%

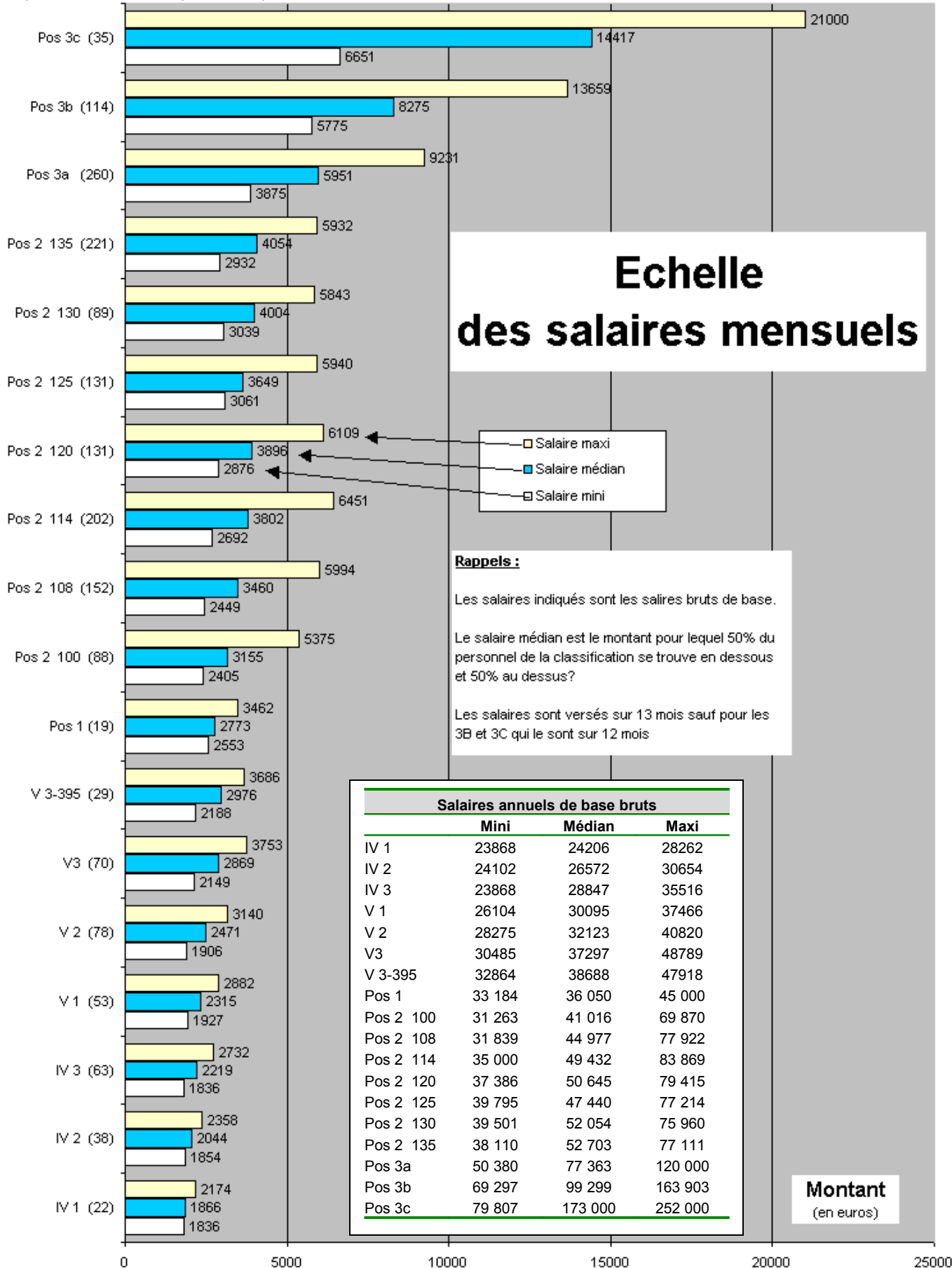
Augmentation mensuelle (euros)			
Classification	Mini	Moyenne	Maxi
4.1	36	61	163
4.2	38	66	122
4.3	36	69	140
5.1	39	80	115
5.2	58	41	302
5.3.	0	115	835
Cadre position 1	0	118	362
Cadre position 2	0	158	1 385
Cadre position 3A	0	278	2 650
Cadre position 3B	0	340	1 277
Cadre position 3C	0	694	2 083

Cadres 3B et 3C payés (et augmentés) sur 12 mois.

34 cadres ont perçu une prime (lump sum) en place ou complément d'une augmentation de salaire. Ce type de prime est attribué pour ne pas augmenter le salaire.

Classification

(Nb de salariés entre parenthèse)



Une échelle de salaires trompeuse

L'éventail des salaires (mini/maxi) pour chaque classification est assez important. Mais un examen attentif de chaque classification montre que la majorité des salaires est tassée vers le bas.

Le tableau ci-contre indique où se situent les 50% de salariés les moins payés d'une classification de l'éventail des salaires de cette même classification.

En prenant pour exemple la classification Cadre Pos 2 indice 125, 50% des salaires se situent dans les 20 premiers pourcents de l'éventail des salaires de la classification.

Ainsi, à l'exception des cadres Pos 3c, la moitié des salaires d'une classification se trouvent toujours dans les 43% bas de l'éventail. C'est à dire largement inférieur au salaire moyen de la classification considérée.

De plus, 200 cadres (directeurs, responsables marketing, etc.) ont une rémunération variable. Cette partie variable est importante. Elle représente 5,45% de la masse salariale globale alors que pour comparaison l'ensemble des salaires de base en représente 86%.

Où se situent les 50% de salariés les moins payés d'une classification

Classification	Sur l'échelle des salaires
IV 1	Entre le mini et le mini + 8%
IV 2	Entre le mini et le mini + 38%
IV 3	Entre le mini et le mini + 43%
V 1	Entre le mini et le mini + 35%
V 2	Entre le mini et le mini + 31%
V3	Entre le mini et le mini + 37%
V 3-395	Entre le mini et le mini + 39%
Pos 1	Entre le mini et le mini + 24%
Pos 2 100	Entre le mini et le mini + 25%
Pos 2 108	Entre le mini et le mini + 29%
Pos 2 114	Entre le mini et le mini + 30%
Pos 2 120	Entre le mini et le mini + 32%
Pos 2 125	Entre le mini et le mini + 20%
Pos 2 130	Entre le mini et le mini + 34%
Pos 2 135	Entre le mini et le mini + 37%
Pos 3a	Entre le mini et le mini + 39%
Pos 3b	Entre le mini et le mini + 32%
Pos 3c	Entre le mini et le mini + 54%

Répartition du personnel

4,7%	gagnent moins de 2000 euros
28,1%	gagnent moins de 3000 euros
49,6%	gagnent moins de 3600 euros
54 salariés (50% de plus que l'année dernière)	gagnent plus de 10.000 euros

Une égalité Hommes/Femmes difficile à percevoir

Les statistiques établies par la DRH pour chaque classification semblent montrer que les femmes sont fréquemment mieux payées que les hommes.

Cependant l'individualisation totale des salaires pour la quasi totalité du personnel rend pratiquement impossible toute vérification concrète.

C'est d'ailleurs le principe de base de l'individualisation qui considère que toutes les situations individuelles doivent être différentes les unes des autres. Autant dire que tant que durera l'individualisation, l'égalité salariale ne sera pas de mise. Que ce soit entre les hommes et les femmes ou entre deux salariés effectuant le même travail.

	Hommes	Femmes	Total
Effectif	1382	414	1796
Salaire mensuel moyen	4405	4424	4410

Promotion : 6,4% du personnel

Sur 119 promotions, 112 l'ont été d'un niveau de classification et 7 de 2 niveaux. Il y a eu 9 passages cadre.

Niveau d'origine	Nb de promus
4	25
5	31
Cadre position 1	23
Cadre position 2	28
Cadre position 3A	11
Cadre position 3B	1

Heures supplémentaires

Elles représentent 1,98% de la masse salariale ; c'est à dire plus que les primes d'ancienneté, d'équipe, de fonction et d'astreinte cumulées.

Elles représentent surtout l'équivalent de 64 emplois temps plein payés 2000 euros.

Pour plus d'information,
n'hésitez pas à nous solliciter.



Syndicat CGT / UFICT-CGT
Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

**Une force
à vos côtés**

A thick yellow swoosh graphic that starts under the 'cgt' part of the logo and curves upwards and to the right, ending under the 'à vos côtés' text.

Sylvie Chartier
Dominique Bivic
Jocelyne Chabert
Michel Houeix
Nadine Meslin

Jean-pierre Maurice
Eva Robin
Jean-Pierre Tréhard
Michel Vandenablele

**Notre site internet : www.cgt-gems.fr
Local syndical : 4986**